

CARTOGRAPHIE DES ZONES DE PÊCHE DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

LEGENDE

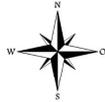
-  Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de La Réunion (FDAAPPMA)
-  Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)
-  Village, Ilet
-  Route nationale
-  Itinéraire routier longeant les cours d'eau
-  Piste
-  Barrage EDF
-  Pont
-  Espaces naturels protégés: Parc National et Réserve Naturelle Nationale

CATÉGORIES ET ZONES DE PÊCHE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

-  Cours d'eau de 1ère catégorie
-  Cours d'eau et étangs de 2ème catégorie
-  Parcours de pêche avec gratiation
-  Pêche interdite

★ Limites entre 1ère et 2ème catégorie

- Rivière Langevin :**
Barrage EDF au village de La Passerelle
- Rivière des Remparts :**
Confluence Rivière des Remparts et Bras Caron (station OLE)
- Rivière Saint-Etienne :**
Confluence Bras Rouge, Bras de Saint-Paul et Bras de Benjoin
Confluence Bras des Roches Noires et Bras de Sainte-Suzanne
- Rivière des Galets :**
Confluence Rivière des Galets et Bras d'Oussy
- Rivière des Roches :**
Bassin La Paix
- Rivière du Mât :**
Pont de l'Escalier (Attention: Bras de Caverne, Bras Piton et Bras des Lianes sont en 1ère catégorie)
- Rivière des Marsouins :**
Lieu-dit La Pierre Taillée à Bethléem



RÉSERVE NATURELLE NATIONALE ÉTANG DE SAINT-PAUL

